Image not found or type unknown

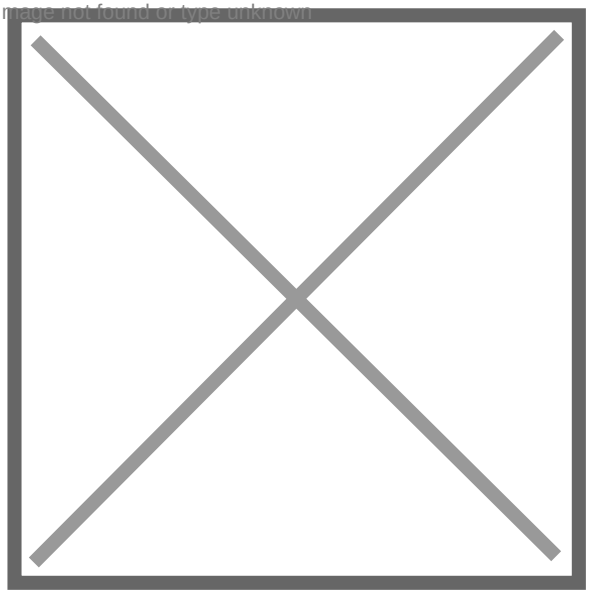

Non paiement du solde tout compte

Par **STEPH58**, le **14/06/2008** à **08:26**

Le 8 avril 2008 j'ai pris un poste de chef de partie cuisine chez un restaurateur avec lequel j'avais verbalement un promesse de cdi et un salaire de 1500 € nets.

le 7 mai, n'ayant toujours pas ma feuille de paye d'avril ni mon contrat de travail, je réclamais le tout à mon patron, qui m'indiquait que j'aurais tout le 9 mais (le 8 étant férié).

Le 9 mai j'avais effectivement ma feuille de paye mais toujours pas de contrat et le salaire ne correspond pas à ce qui avait été promis.

le 10 mai, à la reprise du travail, je demandais des explications à mon patron, mais celui-ci invoquait le manque de temps et refusais de discuter. De ce fait, et considérant que faute de contrat, j'étais toujours en période d'essai, j'ai quitté mon poste.

le 15 mai, j'ai adressé un courrier recommandé avec A.R mon employeur, lui confirmant ma démission, réclamant rectification du salaire d'Avril, paiement des heures supplémentaires d'avril (179h effectuées en 3 semaines) et mon solde de tout compte.

Le 6 juin, n'ayant toujours pas reçu mon solde, j'ai réclamé par fax à cet employeur, qui depuis fait le mort.

Quel moyen de pression puis-je avoir, pour récupérer mon solde de tout compte qui me fait défaut ?

merci

Par **Marion2**, le **14/06/2008** à **13:02**

Les prud'hommes très rapidement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés